

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 085-200059079-20220602-D06_06_2022-DE

Séance du 02/06/2022

COMMUNE DE SEVREMONT

Objet : D06.06.2022 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES TRAVAUX DE VOIRIE 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Nombre de suffrages : 30

Date de convocation

27/05/2022

Date d'affichage

27/05/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mil vingt-deux, le deux uin à vingt heures et trente minutes, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GABORIT Maryline, M. HERITEAU Antoine, M. LANOUE Nicolas, M. LOISEAU David, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. ROY Claude, M. SCHMUTZ Alain, M. TETAUD Francis, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :

Mme BURCH-BOILEAU Christine donne pouvoir à M. ROY Jean-Louis, Mme GUICHETEAU Magalie donne pouvoir à Mme CHARRIER Emilie, M. GUILLOTEAU Bernard donne pouvoir à M. CORNUAU Albert, Mme JOLY Véronique donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine, M. STEENO Nicolas donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BLOUIN Anaïs, Mme BURCH-BOILEAU Christine, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, Mme LUMET Anne-Claude, M. PERAIN Hervé, M. STEENO Nicolas

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. ROY Claude

Objet : D06.06.2022 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES TRAVAUX DE VOIRIE 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation de travaux de voirie sur le territoire de la Commune.

A cet effet, il précise qu'un avis d'appel public à la concurrence a été inséré dans la presse le 29 avril 2022 dans Ouest France (85) et sur marches-securises.fr.

Après analyse, c'est l'offre de la société CHOLET TP qui apparaît la mieux disante pour un montant de 247 688 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché de voirie 2022 à la société CHOLET TP pour un montant de 247 688 € HT de l'autoriser à signer le marché correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à
l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY